

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 19 - votants : 21 dont 2 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session <b>ORDINAIRE</b> , à la mairie de FLEAC le <b>lundi 21 octobre 2024</b> sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 15/10/2024

**PRESENTS :**

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN  
Mrs DAVIAUX, LABROUSSE, CALANDRAUD, LAGARDE, LOJEWSKI, NICOLAS, SOGUEL

**ABSENTS EXCUSES :**

Mrs FREMINET, CHAUVAUD, GUINET, MORIN, MOUHICA, Mmes GOMES DA COSTA, DIABY

**POUVOIRS :** De M. CHAUVAUD à M. LOJEWSKI  
De M. GUINET à Mme LAINÉ

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme PLAIN

**Délibération :** 2024-10-03

**Secteur Thouérat / Chausseloup - Etude hydraulique du bassin versant de la Combe : Convention de groupement de Commande**

Rapporteur : M. LABROUSSE

**Le contexte :**

Depuis le début du mandat, les élus constatent régulièrement des épisodes d'inondations des habitations situées dans le secteur de la rue de Chausseloup.

Après avoir alerté à plusieurs reprises les différents partenaires compétents (SYBRA, GrandAngoulême, DDT, Département, DIRA), un groupe de travail a été constitué sur le sujet.

Face aux constats de la multiplicité des facteurs à l'origine de ces désordres, le groupe de travail a convenu, le 25 avril 2024 de lancer une étude hydraulique du bassin versant de la Combe du Maine, qui aura pour objectifs de réaliser un diagnostic du secteur et de proposer des scénarii d'aménagements/solutions pour atténuer le risque inondation.

Afin de mener à bien cette étude, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la commune de Fléac, GrandAngoulême, le SYBRA et le Département, expliquant les modalités d'exécution de cette étude et son financement.

AR Prefecture

016-211601380-20241021-DCM202410\_03-DE  
Reçu le 22/10/2024  
Publié le 22/10/2024

La convention fixe le cadre juridique nécessaire à la passation des marchés et accords-cadres et prévoit de confier le rôle de coordinateur du groupement à GrandAngoulême.

Le coût de l'étude est estimé à 36 250 € HT. La clé de répartition envisagée est de 25 % pour chacun des 4 partenaires (Fléac, SYBRA, GrandAngoulême et Département), soit pour Fléac, une somme de 9 062,50 € HT (10 875 € TTC).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de suffrages exprimés par 21 voix pour, zéro contre et aucune abstention, DECIDE

- D'APPROUVER la constitution d'un groupement de commande pour la réalisation de l'étude hydraulique ;
- D'APPROUVER la répartition des charges proposée ci-dessus ;
- D'AUTORISER Mme le Maire à signer les conventions nécessaires à ce projet ;

Fait et délibéré à FLEAC, le 21 octobre 2024

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Hélène GINGAST



Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : 22 OCT. 2024

Réception du : 22 OCT. 2024

Mise en ligne le : 22 OCT. 2024

Voies de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.